



DECLARATION COMMUNE CFDT CGT POUR LA REUNION DU 11 JANVIER SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. PETIT, nous espérons que pour cette nouvelle année 2018, vous venez enfin avec un réel esprit de négociation et la volonté d'aboutir à un accord sur l'organisation du temps de travail.

La CGT et la CFDT, fort de cet état d'esprit de négociation, font une concession importante en acceptant de positionner 3 jours de RTT collectifs pris par anticipation les 7, 9 et 11 mai 2018. Cela permettra la fermeture des établissements cette semaine-là du mois de mai en plus de la fermeture de 3 semaines en juillet août. En contrepartie de quoi, nous vous demandons de laisser aux salarié(e)s la libre disposition de la 4^{ème} et 5^{ème} semaine de congé.

Cet accord, pour la société et les salariés ne saurait être qu'un accord gagnant-gagnant.

Pour les salariés, les congés ont pour but de passer des vacances en famille, vaquer à leurs loisirs, se reposer ou pour tout autre besoin, ceci dans leur intérêt mais aussi celui de la société.

Nous vous rappelons que les salariés doivent pouvoir choisir le moment et la durée de la prise de leurs congés. Ce n'est pas une variable d'ajustement de la charge de travail de la société.

La pétition commune CGT-CFDT a remporté un franc succès avec 2 515 signatures prouvant l'attachement de l'ensemble du personnel à disposer librement de la 4^{ème} et 5^{ème} semaine de congé.

Le 11 janvier 2018